



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ILLE-ET-VILAINE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°35-2019-090

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Direction interdépartementale des routes Ouest /

35-2019-09-18-005 - ARRÊTÉ donnant subdélégation de signature à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest (3 pages) Page 3

35-2019-09-18-004 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Frédéric LECHELON, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses et les recettes de la direction interdépartementale des routes Ouest. (14 pages) Page 7

35-2019-09-18-002 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Frédéric LECHELON, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs, en matière d'administration générale, de gestion du personnel, de responsabilité de l'État et de gestion de patrimoine. (15 pages) Page 22

35-2019-09-18-003 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Frédéric LECHELON, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs, en matière de représentation du pouvoir adjudicateur. (13 pages) Page 38

Préfecture Ille-et-Vilaine / Cabinet

35-2019-09-17-001 - Arrêté préfectoral portant autorisation de création d'une plateforme ULM de classe 6 à titre temporaire sur la commune de Ercé-près-Liffré le 22 septembre 2019 (3 pages) Page 52

Préfecture Ille-et-Vilaine / Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté

35-2019-09-18-001 - abrogation CATASSIST 18 sep 2019 (2 pages) Page 56

Direction interdépartementale des routes Ouest

35-2019-09-18-005

ARRÊTÉ donnant subdélégation de signature
à des agents de la direction interdépartementale des routes
– Ouest

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature
à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest
pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.**

Le Directeur interdépartemental des routes Ouest

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes, modifié en dernier lieu par le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié en dernier lieu par le décret 2018-583 du 6 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2009 nommant Monsieur Frédéric LECHELON, directeur interdépartemental des Routes Ouest à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté n° 2018-23413 du 30 juillet 2018 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Ouest ;

Vu l'arrêté n° 35-2019-09-06-011 du 6 septembre 2019 de la Préfète d'Ille et Vilaine, Préfète de la région Bretagne, Préfète de la zone de défense et de sécurité ouest, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LECHELON ;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires suivants pour les rubriques définies ci-après en référence à l'article 2 du présent arrêté :

Paul ANDRE, Directeur adjoint	A, B
Arnaud GAUTHIER, Directeur adjoint, Directeur des districts	A, B
Katell KERDUDO, Cheffe du SMT	A3, A7, A10, B
Nadège DARBOUX, Adjointe à la Cheffe du SMT	A3, A7, A10, B
Lionel LILAS, Adjoint à la Cheffe du SMT	A3, A7, A10, B

Alain CARMOUET, Chef du SEM	A2 à A12
Matthieu JOUVIN, Adjoint au Chef du SEM	A2 à A12
Alexandre LE CUNFF, Chef du district de Rennes	A2, A6, A7, A11, A12
Hervé SIMON, Adjoint au chef du district de Rennes	A2, A6, A7, A11, A12
Séverin BOURREL, Chef du district de Saint Briec	A2, A6, A7, A11, A12
Corinne VINCENT-LE ROUX, Adjointe au chef du district de Saint-Briec	A2, A6, A7, A11, A12,
Jérôme GUILLEMOT, Chef du district de Vannes	A2, A6, A7, A11, A12
Adil MEZZOUG, Adjoint au chef du district de Vannes	A2, A6, A7, A11, A12

Article 2 : Les rubriques définissant les domaines ou actes pour lesquels des délégations de signature sont accordées sont :

A. Gestion du domaine routier national

1. Délivrance de l'agrément prévu pour la création de voies accédant aux routes nationales (Article R 123-5 et L 123-8 du Code de la voirie routière).
2. Délivrance des autorisations de voirie (permission de voirie et permis de stationnement ou de dépôt) (article L113-2 du code de la voirie routière - arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
3. Installation des distributeurs de carburant ou des pistes (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
4. Abrogation, retrait ou refus d'autorisation de voirie (permission de voirie et permis de stationnement).
5. Convention d'occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
6. Accord d'occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
7. Autorisation d'entreprendre les travaux lors d'une occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
8. Délivrance des permissions de voirie d'occupation du domaine public routier national par les exploitants de réseau ouvert au public (Opérateurs de télécommunications) (Article R 20-45 à R 20-53 du code des postes et des communications électroniques).
9. Convention de partage de l'occupation du domaine public routier national par les exploitants de réseau ouvert au public (opérateurs de télécommunications) (Article R 20-54 code des postes et des communications électroniques).
10. Convention technique dans le cadre des travaux réalisés par les collectivités territoriales, ayant la compétence voirie, sur le domaine public routier de l'Etat (Article L 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).
11. Délivrance des alignements le long du domaine public routier national (Article L 112-3 du code de la voirie routière).
12. Remise au service du domaine pour aliénation des parcelles du domaine privé attenant au domaine public routier de l'État (Article 19 du décret n° 2004-374 du 20 avril 2004).

B. Exploitation du réseau routier national

1. Réglementation de la police de la circulation (Articles R 411-4 ; R 411-7-I 1 a et e ; R 411 -7-I- 2 ; R 411-8 ; R 411-9 du code de la route).
2. Réglementation du passage sur les ponts (Article R 422-4 du code de la route).

3. Établissement des barrières de dégel (Article R 411-20 du code de la route).
4. Réglementation des interdictions et restrictions de circulation (Articles R 411-18 ; R 411-21-1 du code de la route), à l'exception des interdictions de circulation lors de la mise en œuvre des plans d'intempéries zonaux.
5. Réglementation du stationnement (Article R 417-12 du code de la route).
6. Réglementation de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes (Articles R 418 – 5 II 2° R 418 – 7 2° alinéa du code de la route).
7. Réglementation des motocyclettes, tricycles et quadri-cycles à moteurs, cyclomoteurs et cycles (Article R 431-9 du code de la route).
8. Présidence de la commission d'agrément des dépanneurs-remorqueurs sur le réseau national du département d'Ille-et-Vilaine.
9. Délivrance des attestations d'agrément des dépanneurs-remorqueurs sur le réseau national du département d'Ille-et-Vilaine.
10. Organisation des tours de garde des dépanneurs (Article L2215-1, 3° du code général des collectivités territoriales).
11. Délivrance de l'autorisation spéciale de circuler prévue par l'article R. 432-7 du code de la route.

Article 2 : le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2018-24008 du 27 novembre 2018.

Article 3 : Le directeur interdépartemental des routes – Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 18 septembre 2019
Pour la Préfète d'Ille et Vilaine et par délégation
Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest

Signé
Frédéric LECHELON

Direction interdépartementale des routes Ouest

35-2019-09-18-004

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Frédéric
LECHELON, Directeur interdépartemental des routes
Ouest, à certains de ses collaborateurs pour l'exercice des
compétences d'ordonnateur secondaire délégué pour les
dépenses et les recettes de la direction interdépartementale
des routes Ouest.

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Frédéric LECHELON, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses et les recettes de la direction interdépartementale des routes Ouest.

Le directeur interdépartemental des routes Ouest,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié en dernier lieu par le décret n°2019-38 du 23 janvier 2019 ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié en dernier lieu par le décret 2018-803 du 24 septembre 2018 ;

Vu l'article 1367 du code civil et le décret 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatifs à la signature électronique ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en date du 17 juin 2009, nommant Monsieur Frédéric LECHELON directeur interdépartemental des routes Ouest ;

Vu l'arrêté n° 35-2019-09-06-011 de la préfète d'Ille-et-Vilaine, préfète coordonnateur des itinéraires routiers, du 6 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LECHELON ;

Vu l'arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine, préfet de la région Bretagne, préfet coordonnateur des itinéraires routiers n° 2018-23413 en date du 30 juillet 2018 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Ouest ;

Vu la convention de délégation de gestion signée le 30 avril 2014 entre la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne et la direction interdépartementale des routes Ouest ;

Vu le protocole portant contrat de service entre les services prescripteurs et la direction régionale des finances publiques et du département d'Ille-et-Vilaine et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne en date du 29 décembre 2016 ;

ARRETE

Article 1 :

Article 1-1 :

En application de l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2018 susvisé, des conventions de délégation de gestion du 30 avril 2014 et protocole portant contrat de service du 29 décembre 2016 sus-visés :

- subdélégation de signature est donnée à M. Paul ANDRE, directeur adjoint jusqu'au 31 décembre 2019 et à M. Arnaud GAUTHIER, directeur adjoint, directeur des districts à l'effet de signer tous les actes, effectuer toutes les opérations ainsi que réaliser toutes les transactions dans le système CHORUS ainsi que dans les applications remettantes dans CHORUS relevant de la compétence de la direction interdépartementale des routes Ouest pour l'engagement, la liquidation, le cas échéant l'ordonnancement des dépenses ainsi que pour la prescription, la constatation et la liquidation des recettes des programmes 203 et 217 du Ministère de la transition écologique et solidaire.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LECHÉLON, directeur interdépartemental des routes Ouest, de M. Paul ANDRE jusqu'au 31 décembre 2019, directeur adjoint et de M. Arnaud GAUTHIER, directeur adjoint, directeur des districts, subdélégation de signature est donnée à Mme Solène GAUBICHER, cheffe du secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage de services (SGMAAPS), à l'effet de signer tous les actes, effectuer toutes les opérations ainsi que réaliser toutes les transactions dans le système CHORUS ainsi que dans les applications remettantes dans CHORUS relevant de la compétence de la direction interdépartementale des routes Ouest pour l'engagement, la liquidation, le cas échéant l'ordonnancement des dépenses ainsi que pour la prescription, la constatation et la liquidation des recettes des programmes 203 et 217 du Ministère de la transition écologique et solidaire.

- Subdélégation de signature est donnée à certains agents de la direction interdépartementale des routes Ouest à l'effet de signer tous les actes, à l'exception des protocoles transactionnels, effectuer toutes les opérations ainsi que réaliser toutes les transactions dans le système CHORUS ainsi que dans les applications remettantes dans CHORUS, chacun dans leur domaine de compétences respectif, pour l'engagement, la liquidation, le cas échéant l'ordonnancement des dépenses ainsi que pour la prescription, la constatation et la liquidation des recettes des programmes 203 et 217 du Ministère de la transition écologique et solidaire conformément aux articles 2 à 12 du présent arrêté.

Article 1-2 :

En application de l'article 1367 du code civil et des dispositions du décret 2017-1416 du 28 septembre 2017, chacun des subdélégués, conformément aux dispositions du présent arrêté, peut exercer la subdélégation dont il dispose par le procédé de la signature électronique.

Article 2 :

Les agents des services exercent leur subdélégation de signature par application des dispositions du dernier paragraphe de l'article 1-1 du présent arrêté et conformément :

- aux dispositions des arrêtés de subdélégation de signature en vigueur pour les matières relevant, d'une part, de l'administration générale, de la responsabilité de l'Etat et de la gestion du patrimoine, d'autre part, de la représentation du pouvoir adjudicateur.

- le cas échéant, aux dispositions des cahiers des clauses administratives particulières applicables aux marchés publics, aux accords-cadres, aux conventions et autres contrats de toute nature.

Les agents concernés sont :

- CHAUVEL Nicole, cheffe du service du droit et de la comptabilité (SDC)
- GAUBICHER Solène, cheffe du secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage de services (SGMAAPS)
- CARMOUËT Alain, chef du service entretien et modernisation du réseau (SEM)
- KERDUDO Katell, cheffe du service mobilité trafic (SMT)
- JAMET Michel, chef du service ingénierie routière de Rennes (SIR) jusqu'au 30 novembre 2019
- AIRAUD Benjamin, chef du service ingénierie routière et ouvrages d'art de Nantes (SIROA)

En cas d'absence ou d'empêchement des subdélégués mentionnés au présent article, la subdélégation telle que définie ci-dessus pourra être exercée par :

- MECHINAUD Hugues, adjoint à la cheffe du service du droit et de la comptabilité en lieu et place de CHAUVEL Nicole
- CALAS Anne, chargée des affaires juridiques au service du droit et de la comptabilité, en cas d'absence de CHAUVEL Nicole et de MECHINAUD Hugues
- PONNELLE Muriel, gestionnaire financier au service du droit et de la comptabilité, en lieu et place de CHAUVEL Nicole et de MECHINAUD Hugues
- LE HARS Franck, chef du secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage des services-adjoint (SGMAAPS) en lieu et place de GAUBICHER Solène
- JOUVIN Matthieu, adjoint au chef du service entretien et modernisation du réseau en lieu et place de CARMOUËT Alain
- DARBOUX Nadège, adjointe de la cheffe du service mobilité trafic en lieu et place de KERDUDO Katell
- LILAS Lionel, adjoint de la cheffe du service mobilité trafic en lieu et place de KERDUDO Katell
- DARBOUX Renaud, responsable du pôle équipements au service d'ingénierie routière de Rennes en lieu et place de JAMET Michel
- BARBET Patrice, adjoint au chef du service ingénierie routière et ouvrages d'art de Nantes et responsable de la mission ouvrages d'art en lieu et place de AIRAUD Benjamin

Article 3 :

Les agents des pôles, des districts et des missions exercent leur subdélégation de signature par application des dispositions du dernier paragraphe de l'article 1-1 du présent arrêté et conformément :

- aux dispositions des arrêtés de subdélégation de signature en vigueur pour les matières relevant, d'une part, de l'administration générale, de la responsabilité de l'Etat et de la gestion du patrimoine, d'autre part, de la représentation du pouvoir adjudicateur.
- le cas échéant, aux dispositions des cahiers des clauses administratives particulières applicables aux marchés publics, aux accords-cadres, aux conventions et autres contrats de toute nature.

Les agents concernés sont :

- CORNIC Pascal, chef du district de Brest
- BOURREL Séverin, chef du district de Saint-Brieuc
- PANNETIER Bruno, chef du district de Laval
- FENIOUX Anthony, chef de district de Nantes par intérim jusqu'au 30 septembre 2019
- ETIENNE Christophe, chef du district de Nantes à compter du 1er octobre 2019
- LE CUNFF Alexandre, chef de district de Rennes
- GUILLEMOT Jérôme, chef du district de Vannes

- KERAVEC Isabelle, responsable du pôle gestion des ressources humaines et des compétences au SGMAAPS
- MORVAN Guirec, responsable du pôle des systèmes d'information au SGMAAPS
- FELIX Jean, responsable du pôle hygiène et sécurité au SGMAAPS
- LE BIAVANT Xavier, responsable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité au SGMAAPS
- PEYRARD Yves, responsable du pôle achat et maintenance des matériels au SGMAAPS
- CAHU Sophie, responsable du pôle modernisation et pilotage transversal au SGMAAPS
- CHOUAN Nathalie, responsable de la mission communication animation et relations extérieures au SGMAAPS
- THOMAS-BOURGNEUF Astrid, responsable de la mission développement durable et territoires au SGMAAPS
- BAYLE Renaud, responsable du pôle modernisation des itinéraires au SEM
- HORDEAUX Maxime, responsable du pôle chaussées et équipements au SEM
- GARISPE Lionel, responsable du pôle gestion des ouvrages d'art au SEM
- MACOUIN Brice, responsable de la mission des opérations d'ouvrages au SEM
- GOYER Sarah, responsable du pôle pilotage des politiques d'entretien au SEM

En cas d'absence ou d'empêchement des subdélégués mentionnés au présent article, la subdélégation telle que définie ci-dessus pourra être exercée par :

- ROUMIER Yolande, adjointe au chef du district de Brest, en lieu et place de CORNIC Pascal
- MEZZOUG Adil, adjoint au chef de district de Vannes en lieu et place de GUILLEMOT Jérôme
- FENIOUX Anthony, adjoint au chef du district de Nantes, en lieu et place de ETIENNE Christophe à compter du 1er octobre 2019
- EUDES Franck, adjoint au chef de district de Laval, en lieu et place de PANNETIER Bruno
- SIMON Hervé, adjoint au chef de district de Rennes en lieu et place de LE CUNFF Alexandre
- VINCENT-LEROUX Corinne, adjointe au chef de district de Saint-Brieuc en lieu et place de BOURREL Séverin
- SEULIN Katia, responsable du bureau comptable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité au SGMAAPS en lieu et place de LE BIAVANT Xavier
- BIGOT Franck, adjoint au responsable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité du SGMAAPS en lieu et place de LE BIAVANT Xavier
- RAGEUL Hugues, responsable de la mission appui administratif et gestion au SEM en lieu et place de BAYLE Renaud, GOYER Sarah, HORDEAUX Maxime, GARISPE Lionel et MACOUIN Brice

Article 4 :

Les agents des centres d'entretien et d'intervention et les agents des districts désignés au présent article exercent leur subdélégation de signature par application des dispositions du dernier paragraphe de l'article 1-1 du présent arrêté et conformément :

- aux dispositions des arrêtés de subdélégation de signature en vigueur pour les matières relevant, d'une part, de l'administration générale, de la responsabilité de l'Etat et de la gestion du patrimoine, d'autre part, de la représentation du pouvoir adjudicateur.
- le cas échéant, aux dispositions des cahiers des clauses administratives particulières applicables aux marchés publics, aux accords-cadres, aux conventions et autres contrats de toute nature.

Les agents concernés sont :

- AUTRET Patrice, chef du centre d'entretien et d'interventions (CEI) de Brest
- BOUARD Dominique, adjoint au chef du CEI de Brest jusqu'au 30 septembre 2019
- TANNEAU Ronan, chef du CEI de Châteaulin
- HEMERY Gilbert, chef du CEI de Châteauneuf du Faou

- PAYET Joseph, chef du CEI de Melgven
- MIOSSEC Alain, chef du CEI de St Thégonnec
- EDELIN Thierry, chef du CEI de Mayenne
- GOUGEON Daniel, adjoint au chef du CEI de Mayenne jusqu'au 31 octobre 2019
- FOURNY Denis, chef du CEI de Château-Gontier
- CIVET Michel, responsable de la section travaux de Laval
- CHENANTAIS Fabienne, responsable exploitation au district de Nantes
- CHENEBY Antoine, chargé d'exploitation au district de Nantes
- CARBONNIER Lucie, cheffe du CEI de Goulaine
- VAN AUDENAERDE Laurent, adjoint à la cheffe du CEI de Goulaine
- BLAIS David, chef du CEI d'Heric
- ABELLARD Didier, chef du CEI de la Séguinière
- ROUILLE Jean-Michel, chef du CEI de Nantes
- GUILLOSSOU Grégory, adjoint au chef du CEI de Nantes
- SILVESTRE Valérie, responsable d'exploitation au district de Rennes
- CHEMINEL Philippe, chargé d'exploitation au district de Rennes
- GAUTIER Didier, chef du CEI de Bain de Bretagne
- DESBLES Hubert, chef du CEI de Châteaubourg
- BRAUD Jean-Paul, adjoint au chef de CEI de Châteaubourg
- CHEBASSIER Nicolas, chef du CEI de Pleumeleuc
- MAUBOUSSIN Jacky, adjoint au chef du CEI de Pleumeleuc
- KERNEN Guénaël, chef du CEI de Rennes à compter du 1er décembre 2019
- LOICHON Jérémy, chef du CEI de Rennes par intérim jusqu'au 30 novembre 2019 puis adjoint au chef du CEI de Rennes à compter du 1er décembre 2019
- GRANDAIS Sébastien, responsable de la section travaux de Rennes
- BARBETTE Olivier, chef du CEI de Saint-Aubin du Cormier
- FEJEAN Philippe, chef du CEI de Guingamp
- JOSSE Philippe, chef du CEI de Loudéac
- NOGRETTE Stéphane, chef du CEI du Perray
- BROSSARD Jacques, chef du CEI de Pleslin-Trigavou
- QUILLERE Arnaud, chef du CEI de Rostrenen
- BOUTEILLE Philippe, chef du CEI de Tramain
- RENAUD Raphaël, chef du CEI de Locminé
- HUGOT Hervé, chef du CEI de Lorient
- COURANT Anthony, chef du CEI de Ploërmel
- PELLETIER Pascal, chef du CEI de Vannes
- HELIES Laurent, responsable de la section travaux de Vannes

Article 5 :

Les agents ci-dessous exercent leur subdélégation de signature par application des dispositions du dernier paragraphe de l'article 1-1 du présent arrêté et conformément :

- aux dispositions des arrêtés de subdélégation de signature en vigueur pour les matières relevant d'une part de l'administration générale, de la responsabilité de l'Etat et de la gestion du patrimoine, d'autre part, de la représentation du pouvoir adjudicateur.
- le cas échéant, aux dispositions des cahiers des clauses administratives particulières applicables aux marchés publics, aux accords-cadres, aux conventions et autres contrats de toute nature.

Les agents concernés sont :

- LERAY Bruno, CEI de Mayenne
- CORBELIN Philippe, CEI de Mayenne
- ESNAULT Jean-Bernard, CEI de Mayenne
- ANSQUER Frédéric, CEI de Mayenne
- CAVALO Gaël, CEI de Château-Gontier
- MARTEAU Matthieu, CEI de Château-Gontier
- BERGERE Vincent, CEI de Château-Gontier

- SADA Alain, CEI de Château-Gontier
- RIANDIERE Loïc, chef d'équipe à la section travaux de Laval
- SENECHAL Didier, CEI de Brest
- PROVOST Denis, CEI de Brest
- LAÏD Bruno, CEI de Brest
- LE GAC Dominique, CEI de Saint Thégonnec
- SIMON Gérard, CEI de Saint Thégonnec
- LE DUFF Xavier, CEI de Saint-Thégonnec
- PUIILLANDRE Michel, CEI de Châteauneuf du Faou
- COUILLET Stéphane, CEI de Châteauneuf du Faou
- GERMAIN Luc, CEI de Châteauneuf du Faou
- AUDEFROY Yann, CEI de Melgven
- PODER Henri, CEI de Melgven
- RANNOU Bernard, CEI de Melgven
- LE DUDAL Stéphane, CEI de Melgven
- DENIEL Rémi, CEI de Châteaulin
- GONIDEC Eric, CEI de Châteaulin
- GUEDES Didier, CEI de Châteaulin
- GUEDES Gilles, CEI de Châteaulin jusqu'au 31 octobre 2019
- BESSEAU Cédric, CEI de Goulaine
- GABORIT Jean-Louis, CEI de Goulaine jusqu'au 31 octobre 2019
- HERRISSON Patrice, CEI de Goulaine
- ORHON Olivier, CEI de Goulaine
- PACAUD Guillaume, CEI de Goulaine
- PROVOST Philippe, CEI de Goulaine
- BRIAND Cyrille, CEI de Goulaine
- LELIEVRE Olivier, CEI d'Héric
- CERCLIER Jean-Guy, CEI d'Héric
- TALABAS Marc, CEI d'Héric
- MIGOT Laurent, CEI d'Héric
- PENLOUP Philippe, CEI d'Héric
- GUILLERM Philippe, CEI de Savenay
- ROBERT Olivier, CEI de Nantes
- BAUDIN Gilles, CEI de la Séguinière
- PARIS Christophe, CEI de la Séguinière
- HUTEAU Freddy, CEI de la Séguinière
- MONNIER Arnaud, CEI de la Séguinière à compter du 1er novembre 2019
- DUBOIS Olivier, CEI de Nantes
- LECHAT Pascal, CEI de Nantes
- CHAUVEL Pascal, CEI de Nantes
- VENTROUX Thierry, CEI de Nantes
- COUDERC Florent, CEI de Nantes
- LIBEAU Philippe, CEI de Savenay
- BECHADE David, CEI de Savenay
- THOMAS Franck, CEI de Savenay
- PINARD Sébastien, CEI de Savenay
- FORTUNE Grégory, CEI de Savenay
- JUSTAL Patrick, CEI de Bain de Bretagne
- CAVALAN Yannick, CEI de Bain de Bretagne
- LE QUELLEC Jean-Charles, CEI de Bain de Bretagne
- THIERRY Mickaël, CEI de Bain de Bretagne
- MORLIER Joël, CEI de Châteaubourg jusqu'au 31 octobre 2019
- DUBOIS Patrick, CEI de Châteaubourg
- MARTINAIS Yannick, CEI de Châteaubourg
- ELUARD Jean-Michel, CEI de Châteaubourg
- HUET Sylvain, CEI de Châteaubourg
- GAUTHIER Christian, CEI de Châteaubourg
- PEROT Daniel, CEI de Pleumeleuc
- PIEL Loïc, CEI de Pleumeleuc
- COIGNARD Régis, CEI de Pleumeleuc
- LAMBERT Jean-Michel, CEI de Pleumeleuc

- MOTAIS Jérôme, CEI de Pleumeleuc
- BOSCHER Frédéric, CEI de Rennes
- GENEL Olivier, CEI de Rennes
- CHAUVEL Frédéric, CEI de Rennes
- LELIEVRE Stéphane, CEI de Rennes
- GILET Nicolas, CEI de Rennes
- FEUILLATRE Didier, CEI de Rennes
- CHOW-YUEN Jean-Marc, CEI de Saint-Aubin-du-Cormier
- ORY Sylvain, CEI de Saint-Aubin-du-Cormier
- GUYOT Eric, CEI de Saint-Aubin-du-Cormier
- GERARD Loïc, CEI de Saint-Aubin-du-Cormier
- TATON Didier, CEI de Guingamp
- SIMON Hervé, CEI de Guingamp
- DUFOURD Mickael, CEI de Guingamp à compter du 1er octobre 2019
- COURANT David, CEI de Guingamp à compter du 1er octobre 2019
- HERVIOU Ronan, CEI de Guingamp jusqu'au 30 septembre 2019
CEI du Perray à compter du 1er octobre 2019
- JAUME Luc, CEI de Loudéac
- LE MAY Valentin, CEI de Loudéac
- LEROUX-FLAGEUL David, CEI de Loudéac
- COTBREIL Tony, CEI de Loudéac
- GAC Jean-Luc, CEI du Perray
- MOREL Albert, CEI du Perray
- RAULT Francis, CEI du Perray jusqu'au 30 septembre 2019
- HERVE Jean-Marc, CEI du Perray
- OLLIVIER Stéphane, CEI du Perray
- PICQUET Loïc, CEI de Pleslin-Trigavou
- PRUAL André, CEI de Pleslin-Trigavou
- RAVENEL Stéphane, CEI de Pleslin-Trigavou
- LEGENDRE Stéphane, CEI de Pleslin-Trigavou
- PERAN Jean-Michel, CEI de Rostrenen
- JOULIN Jean-François, CEI de Rostrenen
- TREUSSARD Loïc, CEI de Rostrenen
- CARDINAL Loïc, CEI de Tramain
- CHOUANNIERE Eric, CEI de Tramain
- LAINE Michel, CEI de Tramain
- TALBOURDET Dominique, CEI de Tramain
- BERNARD Yannick, CEI de Locminé
- COGARD Jean-François, CEI de Locminé
- LE GAL Gilles, CEI de Locminé
- OFFREDO Samuel, CEI de Locminé
- BIGEARD Sébastien, CEI de Locminé à compter du 1er octobre 2019
- FRACCARO Nathalie, CEI de Lorient
- QUERO Anthony, CEI de Lorient
- LE BRISE Jean-Paul, CEI de Lorient
- MERCIER Cédric, CEI de Lorient
- COURTEL Alan, CEI de Lorient
- BALY Christophe, CEI de Lorient
- ANDRE Hervé, CEI de Ploërmel
- CHEVALIER André, CEI de Ploërmel
- DACQUAIT Christophe, CEI de Ploërmel
- DESTOC Michel, CEI de Ploërmel
- DONNEGER Pascal, CEI de Vannes
- KERGARAVAT Bruno, CEI de Vannes
- LE JALLE Alain, CEI de Vannes
- RAOULT Roland, CEI de Vannes
- EVEN Philippe, CEI de Vannes
- THORON Philippe, CEI de Vannes

Article 6 : Les agents ci-dessous exercent leur subdélégation de signature par application des dispositions du dernier paragraphe de l'article 1-1 du présent arrêté et conformément :

- aux dispositions des arrêtés de subdélégation de signature en vigueur pour les matières relevant ,d'une part, de l'administration générale, de la responsabilité de l'Etat et de la gestion du patrimoine, d'autre part, de la représentation du pouvoir adjudicateur.
- le cas échéant, aux dispositions des cahiers des clauses administratives particulières applicables aux marchés publics, aux accords-cadres, aux conventions et autres contrats de toute nature.

les agents concernés sont :

- BOBES Michel, assistant matériels au pôle achat et maintenance des matériels (PAMM)
- MARTINI Philippe, responsable du centre maintenance radio au PAMM
- LARPENT Didier, responsable du point service de Brest par intérim au PAMM jusqu'au 30 septembre 2019
- SEVERE David, responsable du point service de Brest au PAMM à compter du 1er octobre 2019
- GERARD Renan, responsable du point service de Saint-Brieuc au PAMM
- BEAUMOND Philippe, responsable du point service de Laval au PAMM
- CHAUSSON Bruno, magasinier au point service de Laval au PAMM
- PIERRE Jean-Michel, responsable du point service de Rennes au PAMM
- ROULLOIS Michel, magasinier au point service de Rennes au PAMM
- JAMAIN William, responsable du point service de Nantes au PAMM
- CAILLOCE Jean-Robert, responsable du point service de Vannes au PAMM

Article 7 : Les agents ci-dessous reçoivent subdélégation de signature à l'effet de valider quel que soit le montant dans l'application Chorus-Formulaires pour leur service, pôle, district, mission respectif et dans la limite de leurs attributions.

Les agents concernés sont :

- AIRAUD Benjamin, chef du service ingénierie routière et ouvrages d'art de Nantes
- BARBET Patrice, adjoint au chef du service ingénierie routière et ouvrages d'art de Nantes, chef de la mission ouvrages d'art
- GUILLEMOT Jérôme, chef du district de Vannes
- MEZZOUG Adil, adjoint au chef du district de Vannes
- ETIENNE Christophe, chef du district de Nantes à compter du 1er octobre 2019
- FENIOUX Anthony, chef du district de Nantes par intérim jusqu'au 30 septembre 2019 puis adjoint au chef du district de Nantes à compter du 1er octobre 2019
- EA Magalie, responsable du pôle administratif au district de Nantes
- LOUHIBI Saïda, assistante de gestion au district de Nantes
- CORNIC Pascal, chef du district de Brest
- ROUMIER Yolande, adjointe au chef du district de Brest
- DIEUDONNE Laura, responsable du pôle administratif au district de Brest
- PANNETIER Bruno, chef du district de Laval
- EUDES Franck, adjoint au chef du district de Laval
- MENEBOO Mathieu responsable du pôle administratif au district de Laval
- BOURREL Séverin, chef du district de Saint-Brieuc
- VINCENT-LEROUX Corinne, adjointe au chef du district de Saint-Brieuc
- COUESMES Christine, responsable administrative au district de Saint-Brieuc
- LE CUNFF Alexandre, chef du district de Rennes
- SIMON Hervé, adjoint au chef du district de Rennes
- DERRIEN Ghislaine, responsable administrative au district de Rennes
- KERDUDO Katell, cheffe du service mobilité trafic (SMT)
- DARBOUX Nadège, adjointe à la cheffe du SMT
- LILAS Lionel, adjoint à la cheffe du SMT
- CAMBECEDES Nathalie, cheffe de la mission appui gestion marchés au SMT
- GAUBICHER Solène, cheffe du secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage de services (SGMAAPS)

- LE HARS Franck, chef du SGMAAPS-adjoint
- LE BIAVANT Xavier, responsable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité au SGMAAPS
- BIGOT Franck, adjoint au responsable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité au SGMAAPS
- SEULIN Katia, responsable du bureau comptable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité au SGMAAPS
- KERAVEC Isabelle, responsable du pôle gestion des ressources humaines et des compétences au SGMAAPS
- DUPUY Gisèle, adjointe à la responsable du pôle gestion des ressources humaines et des compétences au SGMAAPS
- CHAUVEL Nicole, cheffe du service du droit et de la comptabilité
- MECHINAUD Hugues, adjoint à la cheffe du service du droit et de la comptabilité
- PONNELLE Muriel, gestionnaire financier au service du droit et de la comptabilité
- CARMOUËT, chef du service entretien et modernisation du réseau
- JOUVIN Matthieu, adjoint au chef du SEM
- BAYLE Renaud, responsable du pôle modernisation des itinéraires au SEM
- RAGEUL Hugues, responsable de la mission appui administratif et gestion au SEM
- GOYER Sarah, responsable du pôle pilotage des politiques d'entretien au SEM
- HORDEAUX Maxime, responsable du pôle chaussées équipements au SEM
- MACOUIN Brice, responsable de la mission des opérations d'ouvrages au SEM
- GARISPE Lionel, responsable du pôle gestion des ouvrages d'art au SEM

Article 8-1-1 : Les agents ci-dessous reçoivent subdélégation de signature à l'effet d'effectuer les opérations quel que soit le montant correspondant à la fonction de valideur hiérarchique dans l'application Chorus-DT pour les agents de la DIR-Ouest.

Les agents concernés sont :

- ANDRE Paul, directeur-adjoint jusqu'au 31 décembre 2019
- GAUTHIER Arnaud, directeur-adjoint, directeur des districts
- GAUBICHER Solène, cheffe du secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage de services (SGMAAPS)

Article 8-1-2 : Les agents ci-dessous reçoivent subdélégation de signature à l'effet d'effectuer les opérations quel que soit le montant correspondant à la fonction de valideur hiérarchique dans l'application Chorus-DT pour leur service, pôle district respectif et dans la limite de leurs attributions.

Les agents concernés sont :

Service du droit et de la comptabilité :

- CHAUVEL Nicole, cheffe du service du droit et de la comptabilité
- MECHINAUD Hugues, adjoint à la cheffe du service du droit et de la comptabilité

Secrétariat Général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage de services (SGMAAPS)

- GAUBICHER Solène, cheffe du SGMAAPS
- LE HARS Franck, chef du SGMAAPS-adjoint
- PEYRARD Yves, responsable du pôle achat et maintenance des matériels
- KERAVEC Isabelle, responsable du pôle gestion des ressources humaines et des compétences
- FELIX Jean, responsable du pôle hygiène et sécurité
- MORVAN Guirec, responsable du pôle des systèmes d'information
- LE BIAVANT Xavier, responsable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité
- BIGOT Franck, adjoint au responsable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité
- CAHU Sophie, responsable du pôle modernisation et pilotage transversal

- THOMAS-BOURGNEUF Astrid, responsable de la mission développement durable et territoires
- CHOUAN Nathalie, responsable de la mission communication animation et relations extérieures
- GERARD Renan, chef du point service de Saint-Brieuc
- LARPENT Didier, chef du point service de Brest par intérim jusqu'au 30 septembre 2019
- SEVERE David, chef du point service de Brest à compter du 1er octobre 2019
- BEAUMOND Philippe, chef du point service de Laval
- JAMAIN William, chef du point service de Nantes
- PIERRE Jean-Michel, chef du point service de Rennes
- CAILLOCE Jean-Robert, chef du point service de Vannes
- MARTINI Philippe, responsable du centre de maintenance radio

Service entretien et modernisation du réseau (SEM)

- CARMOUËT Alain, chef du SEM
- JOUVIN Matthieu, adjoint au chef de service
- HORDEAUX Maxime responsable du pôle chaussées et équipements
- RAGEUL Hugues, responsable de la mission appui administratif et gestion
- MACOUIN Brice, responsable de la mission des opérations d'ouvrages
- BAYLE Renaud, responsable du pôle modernisation des itinéraires
- GOYER Sarah, responsable du pôle des politiques d'entretien
- GARISPE Lionel, responsable du pôle gestion des ouvrages d'art

Service mobilité-traffic (SMT)

- KERDUDO Katell, cheffe du SMT
- DARBOUX Nadège, adjointe à la cheffe de service
- LILAS Lionel, adjoint à la cheffe de service
- LE GOFF Nicolas, responsable de la mission usagers stratégies exploitation
- CAMBECEDES Nathalie, responsable de la mission appui gestion marchés
- SIRI Hélène, responsable du pôle optimisation du trafic et des systèmes informatiques
- TAVERNIER Nathan, responsable du pôle administration réseau maintenance équipements
- CHAGNOT Fabrice, responsable du pôle circulation et information routière
- RENAT Pascal, responsable du CIGT de Rennes
- ANDRE Loïc, responsable du CIGT de Saint-Brieuc
- GAUTIER Frédéric, responsable du CIGT de Nantes
- LOYER Didier, responsable du CIGT de Vannes

Service ingénierie routière (SIR) de Rennes

- JAMET Michel, chef du service ingénierie routière jusqu'au 30 novembre 2019
- BOULLY Henri, chef du pôle assistance projet
- LE GOURRIEREC Gaëtane, responsable du pôle terrassement chaussées
- DARBOUX Renaud, responsable du pôle équipements
- VRIGNEAU Simon, responsable du pôle tracés environnement
- LARDIC Thierry, responsable du pôle direction de chantiers
- SECHET Nathalie, responsable de la mission assistance marchés pour le SIR et le SIROA

Service ingénierie routière et ouvrages d'art (SIROA) de Nantes

- AIRAUD Benjamin, chef du service ingénierie routière et ouvrages d'art
- BARBET Patrice, adjoint au chef du SIROA, responsable de la mission ouvrages d'art
- BOULLY Henri, chef du pôle assistance projet
- DE CORLIEU Julien, responsable du pôle équipements
- HOUSSAIS Luc, responsable du pôle tracés environnement
- GAUTHIER Pierre, responsable du pôle terrassements chaussées
- LITANEUR Laurent, responsable du pôle direction de chantiers
- SECHET Nathalie, responsable de la mission assistance marchés pour le SIR et le SIROA

Districts

Brest :

- CORNIC Pascal, chef du district de Brest
- ROUMIER Yolande, adjointe au chef du district de Brest
- AUTRET Patrice, chef du centre d'entretien et d'interventions (CEI) de Brest
- MIOSSEC Alain, chef du CEI de St Thégonnec
- PAYET Joseph, chef du CEI de Melgven
- TANNEAU Ronan, chef du CEI de Châteaulin
- HEMERY Gilbert, chef du CEI de Châteauneuf-du-Faou

Laval :

- PANNETIER Bruno, chef du district de Laval
- EUDES Franck, adjoint au chef du district de Laval
- FOURNY Denis, chef du CEI de Château-Gontier
- EDELIN Thierry, chef du CEI de Mayenne
- CIVET Michel, responsable de la section travaux de Laval

Nantes :

- ETIENNE Christophe, chef du district de Nantes à compter du 1er octobre 2019
- FENIOUX Anthony, chef du district de Nantes par intérim jusqu'au 30 septembre 2019 puis adjoint au chef du district de Nantes à compter du 1er octobre 2019
- EA Magalie, responsable du pôle administratif
- ROUILLÉ Jean-Michel, chef du CEI de Nantes
- CARBONNIER Lucie, cheffe du CEI de Goulaine
- BLAIS David, chef du CEI d'Héric
- SIMON Pascal, chef du CEI de Savenay
- ABELLARD Didier, chef du CEI de la Séguinière

Rennes :

- LE CUNFF Alexandre, chef du district de Rennes
- SIMON Hervé, adjoint au chef du district de Rennes
- CHEBASSIER Nicolas, chef du CEI de Pleumeleuc
- KERNEN Guénaël, chef du CEI de Rennes à compter du 1er décembre 2019
- LOICHON Jérémy, chef du CEI de Rennes par intérim jusqu'au 30 novembre 2019 puis adjoint au chef du CEI de Rennes à compter du 1er décembre 2019
- BARBETTE Olivier, chef du CEI de Saint-Aubin-du-Cormier
- GAUTIER Didier, chef du CEI de Bain-de-Bretagne
- DESBLÉS Hubert, chef du CEI de Châteaubourg
- GRANDAIS Sébastien, responsable de la section travaux de Rennes

Saint-Brieuc :

- BOURREL Séverin, chef du district de Saint-Brieuc
- VINCENT-LEROUX Corinne, adjointe au chef du district de Saint-Brieuc
- BOUTEILLE Philippe, chef du CEI de Tramain
- NOGRETTE Stéphane, chef du CEI du Perray
- FÉJEAN Philippe, chef du CEI de Guingamp
- BROSSARD Jacques, chef du CEI de Pleslin-Trigavou
- JOSSE Philippe, chef du CEI de Loudéac
- QUILLERE Arnaud, chef du CEI de Rostrenen

Vannes :

- GUILLEMOT Jérôme, chef du district de Vannes
- MEZZOUG Adil, adjoint au chef du district de Vannes
- PELLETIER Pascal, chef du CEI de Vannes
- COURANT Anthony, chef du CEI de Ploërmel
- RENAUD Raphaël, chef du CEI de Locminé
- HUGOT Hervé, chef du CEI de Lorient
- HELIES Laurent, responsable de la section travaux de Vannes

Article 8-2-1: Les agents ci-dessous reçoivent subdélégation de signature à l'effet d'effectuer les opérations quel que soit le montant correspondant aux fonctions de gestionnaire de factures et de gestionnaire valideur dans l'application Chorus-DT pour leur service, pôle, district respectif et dans la limite de leurs attributions.

Les agents concernés sont :

- EA Magalie, responsable du pôle administratif au district de Nantes
- LOUHIBI Saïda, assistante de gestion au district de Nantes
- HERVOCHE Christine, assistante de gestion au district de Nantes
- PANNETIER Bruno, chef du district de Laval
- EUDES Franck, adjoint au chef du district de Laval
- MENEBOO Mathieu, responsable du pôle administratif au district de Laval
- BOURREL Séverin, chef du district de Saint-Brieuc
- VINCENT-LEROUX Corinne, adjointe au chef du district de Saint-Brieuc
- GORGEARD Marylène, assistante de gestion au district de Saint-Brieuc
- COUESMES Christine, responsable administrative au district de Saint-Brieuc
- LE CUNFF Alexandre, chef du district de Rennes
- SIMON Hervé, adjoint au chef du district de Rennes
- HAYE Anne, assistante de gestion au district de Rennes
- ROTURIER Dominique, assistante du chef du service entretien et modernisation du réseau
- HERFRAY Brigitte, assistante projets et marchés au pôle assistance projet du service d'Ingénierie routière de Rennes
- QUEFFELEC Anne, assistante du chef du service d'ingénierie routière de Rennes
- GOUBIN Anne, assistante du chef du service d'ingénierie routière et ouvrages d'art
- MOBIHAN Régine, assistante de gestion au district de Brest
- DONVAL Michelle, gestionnaire administrative au district de Brest
- GUILLEMOT Jérôme, chef du district de Vannes
- MEZZOUG Adil, adjoint au chef du district de Vannes

Article 8-2-2: Les agents ci-dessous reçoivent subdélégation de signature à l'effet d'effectuer les opérations quel que soit le montant correspondant aux fonctions de gestionnaire de factures et de gestionnaire valideur dans l'application Chorus-DT pour les états de frais de déplacements des agents de la DIR-Ouest.

Les agents concernés sont :

- CARDON Rémy, assistant de gestion dépenses au bureau comptable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité au SGMAAPS
- LE BIAVANT Xavier, responsable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité au SGMAAPS
- BIGOT Franck, adjoint au responsable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité au SGMAAPS

Article 9 : Les agents ci-dessous reçoivent subdélégation de signature à l'effet d'effectuer les opérations relatives aux ordres de payer des dépenses de type flux 4 quel que soit le montant au sens de l'application Chorus pour leur service, mission, pôle, district respectif et dans la limite de leurs attributions.

Les agents concernés sont :

- AIRAUD Benjamin, chef du service ingénierie routière et ouvrages d'art de Nantes
- BARBET Patrice, adjoint au chef du service ingénierie routière et ouvrages d'art de Nantes et responsable de la mission ouvrages d'art
- GUILLEMOT Jérôme, chef du district de Vannes
- MEZZOUG Adil, adjoint au chef du district de Vannes
- ETIENNE Christophe, chef du district de Nantes à compter du 1er octobre 2019
- FENIOUX Anthony, chef du district de Nantes par intérim jusqu'au 30 septembre 2019 puis adjoint au chef du district de Nantes à compter du 1er octobre 2019
- EA Magalie, responsable du pôle administratif au district de Nantes
- CORNIC Pascal, chef du district de Brest
- ROUMIER Yolande, adjointe au chef du district de Brest
- BOURREL Séverin, chef du district de Saint-Brieuc
- VINCENT-LEROUX Corinne, adjointe au chef du district de Saint-Brieuc
- PANNETIER Bruno, chef du district de Laval
- EUDES Franck, adjoint au chef du district de Laval
- MENEBOO Mathieu, responsable administratif au district de Laval
- LE CUNFF Alexandre, chef du district de Rennes
- SIMON Hervé, adjoint au chef du district de Rennes
- KERDUDO Katell, cheffe du service mobilité trafic (SMT)
- DARBOUX Nadège, adjointe à la cheffe du SMT
- LILAS Lionel, adjoint à la cheffe du SMT
- CAMBECEDES Nathalie, responsable de la mission appui gestion marchés au SMT
- GAUBICHER Solène, cheffe du secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage de services (SGMAAPS)
- LE HARS Franck, chef du SGMAAPS-adjoint
- LE BIAVANT Xavier, responsable du pôle fonctionnement immobiliser comptabilité au SGMAAPS
- BIGOT Franck, adjoint du responsable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité au SGMAAPS
- SEULIN Katia, responsable du bureau comptable du pôle fonctionnement immobilier comptabilité au SGMAAPS
- KERAVEC Isabelle, responsable du pôle gestion des ressources humaines et des compétences au SGMAAPS
- DUPUY Gisèle, adjointe à la responsable du pôle gestion des ressources humaines et des compétences au SGMAAPS
- CHAUVEL Nicole, cheffe du service du droit et de la comptabilité
- MECHINAUD Hugues, adjoint à la cheffe du service du droit et de la comptabilité
- CALAS Anne, chargée des affaires juridiques au service du droit et de la comptabilité en l'absence de CHAUVEL Nicole et de MECHINAUD Hugues
- CARMOUËT Alain, chef du service entretien et modernisation du réseau (SEM)
- JOUVIN Matthieu, adjoint au chef de service au SEM
- GOYER Sarah, responsable du pôle pilotage des politiques d'entretien au SEM
- RAGEUL Hugues, responsable de la mission appui administratif et gestion au SEM
- HORDEAUX Maxime, responsable du pôle chaussées et équipements au SEM
- MACOUIN Brice, responsable de la mission des opérations d'ouvrages au SEM
- BAYLE Renaud, responsable du pôle modernisation des itinéraires au SEM
- GARISPE Lionel, responsable du pôle gestion des ouvrages d'art au SEM

Article 10 : Les agents ci-dessous reçoivent subdélégation de signature à l'effet de réaliser toutes les opérations quel que soit le montant, chacun dans leur domaine de compétences respectif, relatives à la prescription, la constatation et la liquidation des recettes du programme 203 du ministère de la transition écologique et solidaire.

Les agents concernés sont :

- CHAUVEL Nicole, cheffe du service du droit et de la comptabilité
- MECHINAUD Hugues, adjoint à la cheffe du service du droit et de la comptabilité
- CALAS Anne, chargée des affaires juridiques au service du droit et de la comptabilité en l'absence de CHAUVEL Nicole et de MECHINAUD Hugues
- JOUVIN Matthieu, adjoint au chef du service entretien et modernisation du réseau (SEM)
- HORDEAUX Maxime, responsable du pôle chaussées et équipements au SEM
- PANNETIER Jean-Claude, responsable du bureau de la gestion des équipements au pôle chaussées et équipements au SEM
- PIERRE Jean-Michel, responsable du point service de Rennes au pôle achat et maintenance des matériels au SGMAAPS
- GUENOLE Yoann, chargé du suivi administratif des achats au pôle achat et maintenance des matériels au SGMAAPS
- DARBOUX Nadège, adjointe de la cheffe du service mobilité trafic
- CAMBECEDES Nathalie, cheffe de la mission appui gestion marchés au SMT
- LE CUNFF Alexandre, chef du district de Rennes
- SIMON Hervé, adjoint au chef du district de Rennes
- CORNIC Pascal, chef du district de Brest
- ROUMIER Yolande, adjointe au chef du district de Brest
- BOURREL Séverin, chef du district de Saint-Brieuc
- VINCENT-LEROUX Corinne, adjointe au chef du district de St Brieuc
- GUILLEMOT Jérôme, chef du district de Vannes
- MEZZOUG Adil, adjoint au chef du district de Vannes
- ETIENNE Christophe, chef du district de Nantes à compter du 1er octobre 2019
- FENIOUX Anthony, chef du district de Nantes par intérim jusqu'au 30 septembre 2019 puis adjoint au chef du district de Nantes à compter du 1er octobre 2019
- PANNETIER Bruno, chef du district de Laval
- EUDES Franck, adjoint au chef du district de Laval

Article 11 : Madame Nicole CHAUVEL, cheffe du service du droit et de la comptabilité, reçoit subdélégation de signature à l'effet de signer toutes les demandes de rétablissement de crédits de la DIR Ouest sur les programmes 203 et 217 du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Article 12 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 35-2019-03-01-004 du 1er mars 2019.

Article 13 : Les agents de la direction interdépartementale des routes Ouest désignés par le présent arrêté, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'arrêté qui est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 18 septembre 2019
Pour la Préfète d'Ille et Vilaine et par délégation
Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest

Signé
Frédéric LECHELON

Direction interdépartementale des routes Ouest

35-2019-09-18-002

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Frédéric
LECHELON, Directeur interdépartemental des routes
Ouest, à certains de ses collaborateurs, en matière
d'administration générale, de gestion du personnel, de
responsabilité de l'État et de gestion de patrimoine.

PRÉFECTURE D'ILLE ET VILAINE

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Frédéric LECHELON, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs, en matière d'administration générale, de gestion du personnel, de responsabilité de l'État et de gestion de patrimoine.

Le directeur interdépartemental des routes Ouest,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, modifié en dernier lieu par le décret n°2007-139 du 1^{er} février 2007 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié en dernier lieu par le décret n° 2019-38 du 23 janvier 2019 ;

Vu l'article 1367 du code civil et le décret 2017-1416 du 28 septembre 2017, relatif à la signature électronique ;

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 17 juin 2009, nommant Monsieur Frédéric LECHELON directeur interdépartemental des routes Ouest ;

Vu l'arrêté n°n° 35-2019-09-06-011 du 6 septembre 2019 de la Préfète d'Ille et Vilaine, Préfète de la région Bretagne, Préfète de la zone de défense et de sécurité ouest, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LECHELON ;

Vu l'arrêté n° 2018-23413 du préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet de la région Bretagne, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, en date du 30 juillet 2018, portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Ouest ;

ARRÊTÉ

Article 1 : - Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms sont listés dans l'annexe II du présent arrêté, à l'effet de signer tout ou partie des actes limitativement énumérés aux chapitres 1, 2 et 3 de l'annexe I.

- En application de l'article 1367 du code civil et des dispositions du décret 2017-1416 du 28 septembre 2017, chacun des subdélégués, conformément aux dispositions du présent arrêté, peut exercer la subdélégation dont il dispose par le procédé de signature électronique.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 35-2019-03-01-003 du 1^{er} mars 2019

Article 3 : Les agents de la direction interdépartementale des routes Ouest désignés par le présent arrêté, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'arrêté qui est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 18 septembre 2019
Pour la Préfète d'Ille et Vilaine et par délégation
Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest

Signé
Frédéric LECHELON

ANNEXE I

Chapitre 1 : Administration générale – Personnel

I – Actes de gestion communs à l'ensemble des agents

1	Congés annuels et RTT, récupération horaire variable
2	Congé pour garde d'enfant
3	Participation aux assemblées générales des organisations syndicales
4	Participation aux réunions mensuelles d'information syndicale
5	Décharge d'activité de service liée à des activités syndicales
6	Participation aux assemblées générales ASCEE
7	Autorisations d'absences pour l'exercice des fonctions d'élu local
8	Autorisations d'absences pour représentants élus des parents d'élèves
9	Naissance : aménagement horaire / examens obligatoires
10	Autorisation d'absence pour mariage, PACS, de l'agent ou d'un enfant de l'agent
11	Décès ou maladie très grave du conjoint, de l'enfant, du père, de la mère, du frère, de la sœur, du beau-père, de la belle-mère de l'agent
12	Ordres de mission permanents – Ordres de mission occasionnels
13	Préparation de concours ou examens professionnels à domicile ou dans le service
14	Autorisations spéciales d'absence liées à l'activité institutionnelle des organisations syndicales
15	Autorisations d'absence pour déménagements
16	Décision de mise en place d'une astreinte et de renfort d'astreinte
17	Maintien dans l'emploi : établissement de la liste des personnels et notification aux agents figurant sur la liste
18	Octroi du nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence liées à l'activité institutionnelle des organisations syndicales
19	Autorisation collective d'absence pour réunions mensuelles d'information syndicale
20	Autorisation collective d'absences pour participer aux assemblées générales des organisations syndicales
21	Autorisation d'absences pour participer aux travaux des instances et commissions de l'ASCEE
22	Autorisation collective d'absences pour participer aux assemblées générales de l'ASCEE
23	Autorisation spéciale d'absence pour candidature à une élection

24	Sapeurs pompiers volontaires
25	Participation au jury d'assises ou convocations judiciaires
26	Congé maternité, paternité, adoption
27	Congé de solidarité familiale
28	Autorisations annuelles de conduire des véhicules de l'administration
28a	Décision d'affectation individuelle d'un véhicule de service à un agent
28b	Autorisation d'utilisation ponctuelle d'un véhicule de service sur le trajet domicile travail
28c	Autorisation d'utilisation d'un véhicule de service sur le trajet domicile travail pour les fonctions liées à l'exploitation
28d	Autorisation d'utilisation d'un véhicule de service sur le trajet domicile travail pour les fonctions liées au suivi des chantiers
29	Décisions relatives à la gestion du droit individuel à la formation
30	Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel
31	Autorisations extra-professionnelles
32	Décisions chargeant de l'intérim les fonctionnaires de cat A et B dans la limite où cet intérim doit être assuré en sus des fonctions normales de l'agent
33	Attribution et gestion des postes relevant de la nouvelle bonification indiciaire
34	Attestation permettant aux agents de bénéficier des prêts à taux bonifié
35	Décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales
36	Fiches individuelles d'exposition aux agents chimiques dangereux et produits CMR

II – Actes relatifs aux agents non titulaires à gestion déconcentrée, aux vacataires, aux agents à gestion totalement déconcentrée (adjoints administratifs, agents administratifs, dessinateurs, agents d'exploitation, chefs d'équipe d'exploitation, ouvriers des parcs et ateliers), dont les stagiaires de ces corps

37	Ensemble des décisions de recrutement et de gestion, y compris les points ci-dessous :
38	Sanctions disciplinaires des 1er, 2è, 3è et 4è groupes et licenciement pour insuffisance professionnelle prononcées à l'encontre des personnels à gestion déconcentrée
39	Décisions prononçant la cessation progressive d'activité des fonctionnaires à gestion déconcentrée
40	Mise en disponibilité ou en détachement des agents
41	Congé parental

III – Actes de gestion suivants des corps à gestion nationale affectés à la DIR Ouest, listés à l'annexe I, A, 1° du décret du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoir du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité :

42	Décisions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel ainsi que le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein
43	Décisions relatives aux autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires autres que celles mentionnées au I
44	Autorisations relatives aux congés suivants : - administratifs ; - bonifié ; - de solidarité familiale ; - de présence parentale ; - de formation professionnelle ; - de validation des acquis de l'expérience ; - de bilan de compétences ; - de formation syndicale ; - pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale - pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs ;
45	Décision relative à l'affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions
46	Décisions relatives à la mise à disposition de plein droit et le détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi du 13 août 2004 susvisée et des articles 7 et 8 de la loi du 26 octobre 2009
47	Décisions relatives aux positions d'accomplissement : - du service national ; - d'activités dans la réserve opérationnelle ; - d'activités dans la réserve sanitaire ; - d'activités dans la réserve civile de la police nationale.
48	Instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme
49	Décisions relatives à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre Ier du décret du 2 mai 2007

50	Décisions relatives à l'ouverture, la fermeture et la gestion d'un compte épargne-temps
51	Décisions relatives aux périodes de professionnalisation

IV – Agents stagiaires des corps à gestion nationale affectés à la DIR Ouest, listés à l'annexe I, A, 1° du décret du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoir du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité

52	Décisions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel ainsi que le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein
53	Décisions relatives aux autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires autres que celles mentionnées au I
54	Décisions relatives aux congés suivants : - sans traitement pour accomplissement du service national ou avec traitement pour accomplissement d'une période d'instruction militaire obligatoire ; - sans traitement d'accompagnement d'une personne en fin de vie ; - sans traitement pour suivre un cycle préparatoire à un concours donnant accès à un emploi public de l'Etat, des collectivités publiques et de leurs établissements publics, à un emploi militaire, de fonctionnaire des assemblées parlementaires ou de magistrat de l'ordre judiciaire ou à un emploi de la fonction publique internationale, soit une période probatoire ou une période de scolarité préalable à une nomination dans l'un de ces emplois ; - de présence parentale
55	Instruction et prise des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme

V – Agents non titulaires (personnels contractuels recrutés en application des articles 4, 6, 6 quater et 6 quinquies de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 et agents régis par le décret n° 46-1507 du 18 juin 1946).

56	Réintégration des agents non titulaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants : - au terme d'une période de travail à temps partiel - au terme d'un congé de longue durée ou de longue maladie ou de grave maladie - mi-temps thérapeutique après un congé de longue maladie ou de longue durée
57	Décisions relatives aux autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires autres que celles mentionnées au I
58	Décisions relatives aux congés suivants : - pour formation syndicale ; - pour formation des cadres et animateurs pour la jeunesse ; - pour formation professionnelle ; - de représentation pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale.
59	Décisions relatives à l'affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence ni

	modification de la situation des agents notamment au regard des fonctions ;
60	instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme
61	Décisions relatives à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre 1er du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007
62	Décisions relatives à l'ouverture, la fermeture et la gestion du compte-épargne temps
63	Décisions relatives aux périodes de professionnalisation

Chapitre 2 : RESPONSABILITE DE L'ÉTAT

64	a) Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État en matière d'accidents de la circulation b) Règlements amiables des dégâts au domaine public routier
65	Règlements amiables des dommages de travaux publics

Chapitre 3 : GESTION DU PATRIMOINE

66	Procès-verbaux de remise des matériels et mobiliers au service des domaines
67	Convention de location
68	Toutes conventions d'entretien, d'exploitation ou de gestion du domaine routier à l'exception des conventions de délégation de gestion en matière d'entretien d'exploitation ou de gestion du domaine routier établies par application de l'art. 2 du décret 2004-1085 relatif à la délégation de gestion entre services de l'État

Annexe II

Service	Unité	Prénom – Nom	Fonction	Matières déléguées
Direction		Paul ANDRÉ	Directeur adjoint jusqu'au 31/12/2019	Chapitres 1, 2, 3
Direction		Arnaud GAUTHIER	Directeur adjoint, Directeur des districts	Chapitres 1, 2, 3
Secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage des services		Solène GAUBICHER	Cheffe du secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage des services	Chapitre 1 sauf 28-a et 28-c Chapitre 3 : 66,67
		Franck LE HARS	Chef du Secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage des services – adjoint	Chapitre 1 sauf 28-a et 28-c Chapitre 3 : 66,67
	PMPT	Sophie CAHU	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	MDDT	Astrid THOMAS-BOURGNEUF	Responsable de la mission	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	MCARE	Nathalie CHOUAN	Responsable de la mission	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PGRHC	Isabelle KERAVEC	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
		Gisèle DUPUY	Adjointe de la responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28,b
	PHS	Jean FELIX	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PFIC	Xavier LE BIAVANT	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b Chapitre 3 : 66,67
		Franck BIGOT	Adjoint du responsable de pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b Chapitre 3 : 66,67
	PSI	Guirec MORVAN	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b

	PAMM	Yves PEYRARD	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b Chapitre 3 : 66
	CMR Nantes	Philippe MARTINI	Responsable du CMR	Chapitre 1 : 1, 2, 28b
	PS Brest	Didier LARPENT	Responsable du point service par intérim jusqu'au 30/09/2019	Chapitre 1 : 1, 2, 28b
		David SEVERE	Responsable du point service à compter du 1/10/2019	Chapitre 1 : 1, 2, 28b
	PS Laval	Philippe BEAUMONT	Responsable du point service	Chapitre 1 : 1, 2, 28b
	PS Saint-Brieuc	Renan GERARD	Responsable du point service	Chapitre 1 : 1, 2, 28b
	PS Rennes	Jean-Michel PIERRE	Responsable du point service	Chapitre 1 : 1, 2, 28b
	PS Vannes	Jean – Robert CAILLOCE	Responsable du point service	Chapitre 1 : 1, 2, 28b
	PS Nantes	William JAMAIN	Responsable du point service	Chapitre 1 : 1, 2, 28b
Service entretien et modernisation du réseau		Alain CARMOUËT	Chef du service	Chapitre 1 : 1 à 15, 28b, 28d Chapitre 3
		Matthieu JOUVIN	Adjoint au chef de service	chapitre 1 : 1 à 15, 28b, 28d Chapitre 3
	MAG	Hugues RAGEUL	Responsable de la mission	Chapitre 1 : 1 à 15, 28b Chapitre 3
	PPE	Sarah GOYER	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PCE	Maxime HORDEAUX	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PGOA	Lionel GARISPE	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b

	M2O	Brice MACOUIN	Responsable de la mission	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PMI	Renaud BAYLE	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
Service Mobilité Trafic		Katell KERDUDO	Cheffe de service	Chapitre 1 : 1 à 15, 17, 28b, 28d Chapitre 3 : 68
		Nadège DARBOUX	Adjointe à la cheffe de service	Chapitre 1 : 1 à 15, 17, 28b, 28d Chapitre 3 : 68
		Lionel LILAS	Adjoint à la cheffe de service	Chapitre 1 : 1 à 15, 17, 28b, 28d Chapitre 3 : 68
	MUSE	Nicolas LE GOFF	Responsable de la mission	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	MAGMA	Nathalie CAMBECEDES	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	POTSI	Hélène SIRI	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PARME	Nathan TAVERNIER	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
		Mickaël PLANELLA	Adjoint du responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PCIR	Fabrice CHAGNOT	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 17, 28b
	CIGT de Rennes	Pascal RENAT	Responsable du CIGT	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CIGT de Saint-Brieuc	Loïc ANDRE	Responsable du CIGT	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CIGT de Nantes	Frédéric GAUTIER	Responsable du CIGT	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CIGT de Vannes	Didier LOYER	Responsable du CIGT	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
Service ingénierie routière		Michel JAMET	Chef du service jusqu'au 30/11/2019	Chapitre 1 : 1 à 15, 28b, 28d
	PE	Renaud DARBOUX	Responsable du pôle du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b

	PTC	Gaétane LE GOURRIEREC	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PDC	Thierry LARDIC	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PTE	Simon VRIGNEAU	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PAP	Henry BOULLY	Responsable du pôle pour le SIR et le SIROA	Chapitre 1 : 1 à 15, 28b
	MAM	Nathalie SECHET	Responsable de la mission pour le SIR et le SIROA	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
Service ingénierie routière et ouvrages d'art		Benjamin AIRAUD	Chef du SIROA	Chapitre 1 : 1 à 15, 28b, 28d
	MOA	Patrice BARBET	Adjoint au chef de service du SIROA et responsable de la mission	Chapitre 1 : 1 à 15, 28b, 28d
	PAP	Henri BOULLY	Responsable du pôle pour le SIR et le SIROA	Chapitre 1 : 1 à 15, 28b
	PTE	Luc HOUSSAIS	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PTC	Pierre GAUTHIER	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PE	Julien DE CORLIEU	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	PDC	Laurent LITANEUR	Responsable du pôle	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	MAM	Nathalie SECHET	Responsable de la mission pour le SIR et le SIROA	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
Service du Droit et de la Comptabilité		Nicole CHAUVEL	Cheffe de service	Chapitre 1 : 1 à 15, 28b, 28d Chapitre 2
		Hugues MECHINAUD	Adjoint de la cheffe de service	Chapitre 1 : 1 à 15, 28b, 28d Chapitre 2

		Anne CALAS	Chargée d'affaires juridiques	Chapitre 2. Uniquement en cas d'absence ou d'empêchement de Hugues MECHINAUD et Nicole CHAUVEL
District de Rennes	Siège du district	Alexandre LE CUNFF	Chef de district	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d,36 Chapitre 2 : 64b
		Hervé SIMON	Adjoint du Chef de district	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d Chapitre 2 : 64b
		Valérie SILVESTRE	Responsable d'exploitation	Chapitre 1 : 1 à 11
		Philippe CHEMINEL	Chargé d'exploitation	Chapitre 1 : 1 à 11
	CEI de Bain-de-Bretagne	Didier GAUTIER	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Rennes	Jérémy LOICHON	Chef du CEI par intérim jusqu'au 30/11/2019 et adjoint à compter du 1/12/2019	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
		Guénaél KERNEN	Chef du CEI à compter du 1/12/2019	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Pleumeuleuc	Nicolas CHEBASSIER	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
		Jacky MAUBOUSSIN	Adjoint du chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Saint-Aubin du Cormier	Olivier BARBETTE	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Châteaubourg	Hubert DESBLES	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
		Jean-Paul BRAUD	Adjoint du chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	Section Travaux	Sébastien GRANDAIS	Chef de la section	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
District de Nantes	Siège du district	Christophe ETIENNE	Chef du district à compter du 1/10/2019	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d, 36 Chapitre 2 : 64b
		Anthony FENIOUX	Adjoint du chef du district et jusqu'au 30/09/2019 chef de district par intérim	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d Chapitre 2 : 64b

		Fabienne CHENANTAIS	Responsable exploitation	Chapitre 1 : 1 à 11
		Magalie EA	Responsable administrative	Chapitre 1 : 1 à 11
		Antoine CHENEBY	Chargé d'exploitation	Chapitre 1 : 1 à 11
	CEI de la Séguinière	Didier ABELLARD	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Goulaine	Lucie CARBONNIER	Cheffe du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
		Laurent VAN AUDENAERDE	Adjoint du chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Savenay	Pascal SIMON	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Nantes	Jean-Michel ROUILLE	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
		Grégory GUILLOSSOU	Adjoint du chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI d'Héric	David BLAIS	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
District de Vannes	Siège du district	Jérôme GUILLEMOT	Chef de district	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d, 36 Chapitre 2 : 64b
		Adil MEZZOUG	Adjoint du chef de district	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d Chapitre 2 : 64b
		Catherine NOEL	Responsable administrative	Chapitre 2 : 64b
	CEI de Lorient	Hervé HUGOT	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Ploermel	Anthony COURANT	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Vannes	Pascal PELLETIER	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Locminé	Raphaël RENAUD	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	Section Travaux	Laurent HELIES	Chef de la section	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
District de Brest	Siège du District	Pascal CORNIC	Chef du district	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d, 36 Chapitre 2 : 64b

		Yolande ROUMIER	Adjointe du chef de district	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d Chapitre 2 : 64b
	CEI de Brest	Patrice AUTRET	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
		Dominique BOUARD	Adjoint du chef de CEI jusqu'au 30/09/2019	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Chateaulin	Ronan TANNEAU	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Melgven	Joseph PAYET	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Saint Thégonnec	Alain MIOSSEC	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Châteauneuf-du-Faou	Gilbert HEMERY	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
District de Saint-Brieuc	Siège du district	Séverin BOURREL	Chef du district	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d, 36 Chapitre 2 : 64b
		Corinne VINCENT – LE ROUX	Adjointe du chef de district	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d Chapitre 2 : 64b
	CEI de Pleslin-Trigavou	Jacques BROSSARD	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Loudéac	Philippe JOSSE	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Rostrenen	Arnaud QUILLERE	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI du Perray	Stéphane NOGRETTE	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Guingamp	Philippe FEJEAN	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Tramin	Philippe BOUTEILLE	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	District de Laval	Siège du district	Bruno PANNETIER	Chef du district
Franck EUDES			Adjoint du chef de district	Chapitre 1 : 1 à 17, 28b, 28d Chapitre 2 : 64b

	CEI de Mayenne	Thierry EDELIN	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
		Daniel GOUGEON	Adjoint du chef du CEI jusqu'au 31/10/2019	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	CEI de Château-Gontier	Denis FOURNY	Chef du CEI	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b
	Section Travaux	Michel CIVET	Chef de la section	Chapitre 1 : 1 à 11, 28b

Direction interdépartementale des routes Ouest

35-2019-09-18-003

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Frédéric
LECHELON, Directeur interdépartemental des routes
Ouest, à certains de ses collaborateurs, en matière de
représentation du pouvoir adjudicateur.

PRÉFECTURE D'ILLE ET VILAINE

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Frédéric LECHELON, Directeur interdépartemental des routes Ouest, à certains de ses collaborateurs, en matière de représentation du pouvoir adjudicateur.

Le directeur interdépartemental des routes Ouest,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié en dernier lieu par le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié en dernier lieu par le décret n° 2019-38 du 23 janvier 2019 ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, modifié en dernier lieu par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Vu le décret n° 2017-1071 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la Transition Écologique et Solidaire ;

Vu l'article 1367 du code civil et le décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatifs à la signature électronique ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique;

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 17 juin 2009, nommant Monsieur Frédéric LECHELON directeur interdépartemental des routes Ouest ;

Vu l'arrêté n° 35-2019-09-06-011 du 6 septembre 2019 de la Préfète d'Ille et Vilaine, Préfète de la région Bretagne, Préfète de la zone de défense et de sécurité ouest, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LECHELON ;

Vu l'arrêté n° 2018-23413 du préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet de la région Bretagne, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, en date du 30 juillet 2018 portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Ouest ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Paul ANDRÉ, directeur adjoint, jusqu'au 31/12/2019 et M. Arnaud GAUTHIER, directeur adjoint, directeur des districts, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006, par l'ordonnance n°2015-899 et le décret n°2016-360, par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique et par les cahiers des clauses administratives et techniques générales, pour les affaires relevant des domaines de compétence de la direction interdépartementale des routes Ouest.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LECHELON, directeur interdépartemental des routes Ouest, de M. Paul ANDRÉ directeur adjoint, jusqu'au 31/12/2019 et de M. Arnaud GAUTHIER, directeur adjoint, directeur des districts, délégation de signature est donnée à Mme Solène GAUBICHER, Cheffe du secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage des services, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur, par le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006, par l'ordonnance n°2015-899 et le décret n°2016-360, par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique et par les cahiers des clauses administratives et techniques générales, pour les affaires relevant des domaines de compétence de la direction interdépartementale des routes Ouest.

Article 3 : Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms figurent dans la liste jointe en annexe, à l'effet de signer, dans les domaines relevant de leur compétence :

- les marchés publics conclus à titre onéreux pour répondre aux besoins en matière de travaux, de fournitures et ou de services ;
- les accords-cadres à bons de commande ;
- les marchés subséquents conclus au terme d'un accord-cadre ;
- les actes dévolus au pouvoir adjudicateur tels que prévus par le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006, par l'ordonnance n°2015-899 et le décret n°2016-360, par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique ainsi que par les cahiers des clauses administratives générales et les cahiers des clauses techniques générales.

La délégation de signature s'exerce conformément aux montants suivants :

- niveau 1 : inférieur à **250 000 € TTC** en matière de dépenses fonctionnement ou inférieur à **500 000 € TTC** en matière de dépenses d'investissement ; ces montants s'entendent conformément aux modalités de calcul des seuils définies par le contrôle budgétaire régional de Bretagne pour les actes juridiques soumis à l'avis préalable ou au visa.
- niveau 2 : inférieur ou égal à **60 000 TTC**
- niveau 3 : inférieur ou égal à **6 000 TTC**
- niveau 4 : inférieur ou égal à **600 TTC**

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent également pour les marchés passés par les directions départementales de l'équipement 22, 29, 35, 44, 49, 53 et 56 avant le 1er septembre 2006 qui ont fait ou feront l'objet d'un transfert à la direction interdépartementale des routes Ouest.

Article 5 : Par application des dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique sont autorisés à signer par voie électronique les directeurs adjoints, les chefs de service, les chefs de service adjoints, les chefs de mission suivants :

- M. Paul ANDRÉ directeur adjoint, jusqu'au 31/12/2019
- M. Arnaud GAUTHIER directeur adjoint, directeur des districts
- Mme Solène GAUBICHER Cheffe du secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage des services

- M. Franck LE HARS Chef du secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage des services – adjoint
- M. Alain CARMOUËT chef du service entretien et modernisation du réseau
- M. Matthieu JOUVIN chef du service entretien et modernisation du réseau – adjoint
- M. Hugues RAGEUL responsable de la mission appui administratif et gestion au service entretien et modernisation du réseau
- Mme Katell Kerdudo cheffe du service mobilité trafic
- Mme Nadège DARBOUX cheffe du service mobilité trafic – adjointe
- M. Lionel LILAS Chef du service mobilité trafic – adjoint
- M. Michel JAMET chef du service ingénierie routière, jusqu'au 30/11/2019
- M. Benjamin AIRAUD chef du service ingénierie routière ouvrages d'art
- Mme Nicole CHAUVEL cheffe du service du droit et de la comptabilité
- M. Hugues MECHINAUD, adjoint à la cheffe du service du droit et de la comptabilité

Article 6 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°35-2019-04-15-001 du 15/04/2019.

Article 7 : Les agents de la direction interdépartementale des routes Ouest désignés par le présent arrêté, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'arrêté qui est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 18 septembre 2019
 Pour la Préfète d'Ille et Vilaine et par délégation
 Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest

Signé
 Frédéric LECHELON

Annexe

Service	Unité	Prénom – Nom	Fonction	Montant H.T. Marchés de travaux, services et fournitures
Secrétariat général à la modernisation l'aide aux agents et au pilotage des services		Solène GAUBICHER	Cheffe du Secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage des services	1
		Franck LE HARS	Chef du Secrétariat général à la modernisation, l'aide aux agents et au pilotage des services – Adjoint	1
	PMPT	Sophie CAHU	Responsable de la mission	2
	MDDT	Astrid THOMAS-BOURGNEUF	Responsable de la mission	2
	MCARE	Nathalie CHOUAN	Responsable de la mission	2
	PGRHC	Isabelle KERAVEC	Responsable du pôle	2
	PHS	Jean FELIX	Responsable du pôle	2
	PFIC	Xavier LE BIAVANT	Responsable du pôle	2
		Franck BIGOT	Adjoint au responsable du Pôle	2
		Katia SEULIN	Responsable bureau comptable	2
	PSI	Guirec MORVAN	Responsable du pôle	2
	PAMM	Yves PEYRARD	Responsable du pôle	2
		Michel BOBES	Responsable maintenance matériels	3
	CMR Nantes	Philippe MARTINI	Responsable du CMR	3

	PS Brest	Didier LARPENT	Responsable du point service jusqu'au 30/09/2019	3
		David SEVERE	Responsable du point service à compter du 1/10/2019	3
	PS Laval	Philippe BEAUMOND	Responsable du point service	3
		Bruno CHAUSSON	Magasinier	3
	PS Saint Briec	Renan GERARD	Responsable du point service	3
	PS Rennes	Jean-Michel PIERRE	Responsable du point service	3
		Michel ROULLOIS	Magasinier	3
	PS Vannes	Jean – Robert CAILLOCE	Responsable du point service	3
	PS Nantes	William JAMAIN	Responsable du point service	3
	Service Entretien et Modernisation du réseau		Alain CARMOUËT	Chef du service
Matthieu JOUVIN			Adjoint au chef de service	1
MAG		Hugues RAGEUL	Responsable de la mission	1
PPE		Sarah GOYER	Responsable du pôle	2
PCE		Maxime HORDEAUX	Responsable du pôle	2
PGOA		Lionel GARISPE	Responsable du pôle	2
M2O		Brice MACOUIN	Responsable de la mission	2
PMI		Renaud BAYLE	Responsable du pôle	2

Service Mobilité Trafic		Katell KERDUDO	Cheffe de service	1
		Nadège DARBOUX	Adjointe de la cheffe de service	1
		Lionel LILAS	Adjoint de la cheffe de service	1
Service Ingénierie Routière		Michel JAMET	Chef du service jusqu'au 30/11/2019	1
Service ingénierie routière et ouvrages d'art		Benjamin AIRAUD	Chef du SIROA	1
	MOA	Patrice BARBET	Adjoint au chef de service du SIROA et responsable de la mission	2
Service du Droit et de la Comptabilité		Nicole CHAUVEL	Cheffe de service	1
		Hugues MECHINAUD	Adjoint à la cheffe de service	1
District Rennes	Siège du district	Alexandre LE CUNFF	Chef du district	2
		Hervé SIMON	Adjoint du chef du district	2
		Valérie SILVESTRE	Responsable d'exploitation	3
		Philippe CHEMINEL	Chargé d'exploitation	3
	CEI Bain de Bretagne	Didier GAUTIER	Chef du CEI	3
		Yannick CAVALAN		4
		Mickaël THIERRY		4
		Patrick JUSTAL		4
		Jean-Charles LE QUELLEC		4
	CEI de Châteaubourg	Hubert DESBLES	Chef du CEI	3
		Jean-Paul BRAUD	Adjoint du chef de CEI	3
		Yannick MARTINAIS		4

		Joël MORLIER	jusqu'au 31/10/2019	4
		Patrick DUBOIS		4
		Jean-Michel ELUARD		4
		Christian GAUTHIER		4
		Sylvain HUET		4
	CEI de Pleumeleuc	Nicolas CHEBASSIER	Chef du CEI	3
		Jacky MAUBOUSSIN	Adjoint du chef de CEI	3
		Daniel PEROT		4
		Loïc PIEL		4
		Régis COIGNARD		4
		Jean-Michel LAMBERT		4
		Jérôme MOTAIS		4
	CEI de Rennes	Jérémy LOICHON	Chef du CEI par intérim jusqu'au 30/11/2019 puis adjoint à compter du 1/12/19	3
		Guénaël KERNEN	Chef du CEI à compter du 1/12/2019	
		Frédéric BOSCHER		4
		Olivier GENEL		4
		Frédéric CHAUVEL		4
		Stéphane LELIEVRE		4
		Didier FEUILLATRE		4
		Nicolas GILET		4
	CEI Saint-Aubin-du-Cormier	Olivier BARBETTE	Chef du CEI	3
		Loïc GERARD		4
		Eric GUYOT		4
Jean-Marc CHOW-YEN			4	
Sylvain ORY			4	
Section Travaux	Sébastien GRANDAIS	Chef de la section	3	
District Nantes	Siège du district	Christophe ETIENNE	Chef du district à compter du 1/10/2019	2
		Anthony FENIOUX	Adjoint du chef du district et jusqu'au 30/9 chef de district par intérim	2
		Magalie EA	Responsable administrative	3
		Fabienne	Responsable exploitation	3

		CHENANTAIS		
		Antoine CHENEBY	Chargé d'exploitation	3
	CEI de Goulaine	Lucie CARBONNIER	Cheffe du CEI	3
		Laurent VAN AUDENAERDE	Adjoint du chef du CEI	3
		Cédric BESSEAU		4
		Jean-Louis GABORIT	jusqu'au 31/10/19	4
		Patrice HERISSON		4
		Olivier ORHON		4
		Guillaume PACAUD		4
		Philippe PROVOST		4
		Cyrille BRIAND		4
		CEI d'Heric	David BLAIS	Chef du CEI
	Jean-Guy CERCLIER			4
	Philippe PENLOUP			4
	Olivier LELIEVRE			4
	Marc TALABAS			4
	Laurent MIGOT			4
	CEI de Nantes	Jean-Michel ROUILLE	Chef du CEI	3
		Grégory GUILLOSSOU	Adjoint du chef du CEI	3
		Olivier DUBOIS		4
		Pascal LECHAT		4
		Olivier ROBERT		4
		Pascal CHAUVEL		4
		Thierry VENTROUX		4
		Florent COUDERC		4
	CEI de Savenay	Pascal SIMON	Chef du CEI	3
		Philippe GUILLERM		
		Grégory FORTUNE		4
		Philippe LIBEAU		4
		David BECHADE		4

		Franck THOMAS		4
		Sébastien PINARD		4
	CEI de la Séguinière	Didier ABELLARD	Chef du CEI	3
		Freddy HUTEAU		4
		Christophe PARIS		4
		Gilles BAUDIN		4
		Arnaud MONNIER	À compter du 1/11/2019	
District de Vannes	Siège du district	Jérôme GUILLEMOT	Chef de district	2
		Adil MEZZOUG	Adjoint au chef du district	2
		Nicolas GILLET	Responsable exploitation	3
	CEI Locminé	Raphaël RENAUD	Chef du CEI	3
		Yannick BERNARD		4
		Jean-François COGARD		4
		Sébastien BIGARD	À compter du 1/10/2019	4
		Gilles LE GAL		4
		Samuel OFFREDO		4
	CEI Lorient	Hervé HUGOT	Chef du CEI	3
		Nathalie FRACCARO		4
		Cédric MERCIER		4
		Jean-Paul LE BRISE		4
		Anthony QUERO		4
		Alan COURTEL		4
		Samuel OFFREDO		4
	CEI Ploermel	Anthony COURANT	Chef du CEI	3
		Hervé ANDRE		4
		Michel DESTOC		4
		Christophe DACQUAIT		4
		André CHEVALIER		4
	CEI Vannes	Pascal PELLETIER	Chef du CEI	3
		Philippe EVEN		4
		Pascal DONNEGER		4

		Philippe THORON		4
		Bruno KERGARAVAT		4
		Roland RAOULT		4
		Alain LE JALLE		4
	Section Travaux	Laurent HELIES	Chef de la section	3
District Brest	Siège du district	Pascal CORNIC	Chef du district	2
		Yolande ROUMIER	Adjointe au chef du district	2
	CEI Brest	Patrice AUTRET	Chef du CEI	3
		Dominique BOUARD	Adjoint du chef de CEI jusqu'au 30/09/2019	3
		Bruno LAÏD		4
		Denis PROVOST		4
		Didier SENECHAL		4
	CEI Chateaulin	Ronan TANNEAU	Chef du CEI	3
		Rémi DENIEL		4
		Eric GONIDEC		4
		Didier GUESDES		4
		Gilles GUESDES	jusqu'au 31/10/2019	4
	CEI St-Thégonnec	Alain MIOSSEC	Chef du CEI	3
		Dominique LE GAC		4
		Xavier LE DUFF		4
		Gérard SIMON		4
	CEI Chateauneuf du Faou	Gilbert HEMERY	Chef du CEI	3
		Michel PUILANDRE		4
		Stéphane COUILLET		4
		Luc GERMAIN		4
	CEI Melgven	Joseph PAYET	Chef du CEI	3
		Yann AUDEFROY		4
Stéphane LE DUDAL			4	
Henri PODER			4	
Bernard RANNOU			4	
District Saint-Brieuc	Siège du district	Severin BOURREL	Chef du district	2

		Corinne VINCENT-LEROUX	Adjointe du chef du district	2
	CEI Guingamp	Philippe FEJEAN	Chef du CEI	3
		Didier TATON		4
		Hervé SIMON		4
		David CAURANT	À compter du 1/10/2019	4
		Mickaël DUFOURD	À compter du 1/10/2019	4
	CEI Loudéac	Philippe JOSSE	Chef du CEI	3
		David LEROUX FLAGEUL		4
		Valentin LE MAY		4
		Luc JAUME		4
		Tony COTBREIL		4
	CEI Le Perray	Stéphane NOGRETTE	Chef du CEI	3
		Francis RAULT	jusqu'au 30/09/2019	4
		Jean-Luc GAC		4
		Albert MOREL		4
		Stéphane OLLIVIER		4
		Jean-Marc HERVE		4
		Ronan HERVIOU		4
	CEI Pleslin-Trigavou	Jacques BROSSARD	Chef du CEI	3
		André PRUAL		4
		Loïc PICQUET		4
		Stéphane RAVENEL		4
		Stéphane LEGENDRE		4
	CEI de Rostrenen	Arnaud QUILLERE	Chef du CEI	3
		Jean-Michel PERAN		4
		Jean-François JOULIN		4
		Loïc TREUSSARD		4
	CEI de Tramaïn	Philippe BOUTEILLE	Chef du CEI	3
		Loïc CARDINAL		4
Gérard DURAND			4	
Eric CHOUANNIERE			4	
Michel LAINE			4	
Dominique TALBOURDET			4	
District de Laval	Siège du district	Bruno PANNETIER	Chef du district	2

		Franck EUDES	Adjoint du chef de district	2
		Mathieu MENEBOO	Responsable administratif	3
	CEI Mayenne	Thierry EDELIN	Chef du CEI	3
		Daniel GOUGEON	Adjoint du chef du CEI jusqu'au 31/10/2019	3
		Frédéric ANSQUER		4
		Bruno LERAY		4
		Philippe CORBELIN		4
		Jean-Bernard ESNAULT		4
	CEI Château - Gontier	Denis FOURNY	Chef du CEI	3
		Vincent BERGERE		4
		Gaël CAVALO		4
		Matthieu MARTEAU		4
		Alain SADA		4
	Section Travaux	Michel CIVET	Chef de la section travaux	3
		Loïc RIANDIERE	Chef d'équipe	4

Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2019-09-17-001

Arrêté préfectoral portant autorisation de création d'une
plateforme ULM de classe 6 à titre temporaire sur la
commune de Ercé-près-Liffré le 22 septembre 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Cabinet
Direction des Sécurités
SIDPC

ARRÊTÉ

**portant autorisation de création d'une plate-forme U.L.M. de classe 6
à titre temporaire sur la commune de Ercé-près-Liffré le 22 septembre 2019**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE ET VILAINE

VU le règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 de la Commission du 26 septembre 2012 établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 1035/2011, ainsi que les règlements (CE) n° 1265/2007, (CE) n° 1794/2006, (CE) n° 730/2006, (CE) n° 1033/2006 et (UE) n° 255/2010 ;

VU le code de l'aviation civile, et notamment les articles R. 132-1 et 2, D. 132-8 ;

VU l'arrêté interministériel du 11 décembre 2014 modifié par l'arrêté du 9 août 2016 relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 ;

VU l'arrêté du 24 juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale ;

VU l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements des personnes ou d'animaux ;

VU l'arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux aéronefs ultralégers motorisés ;

VU l'arrêté interministériel du 13 mars 1986 (article 5) fixant les conditions dans lesquelles les aéroplanes ultras légers motorisés ou U.L.M, peuvent atterrir ou décoller ailleurs que sur un aérodrome ;

VU l'arrêté donnant délégation de signature à M. Augustin CELLARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille et Vilaine en date du 19 novembre 2018 ;

1/3

3, avenue de la Préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9
www.ille-et-vilaine.gouv.fr

VU la demande de M. Didier HULIN en date du 24 juillet 2019, sollicitant l'autorisation d'utiliser une aérosurface pour des baptêmes d'ULM le 22 septembre 2019 à l'occasion d'un rassemblement de motards organisé sur la commune de Ercé-près-Liffré ;

VU les avis de :

- M. le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;
- M. le directeur zonal de la police aux frontières, zone ouest ;
- M. le directeur régional des douanes ;
- M. le maire de Ercé-près-Liffré ;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE :

Article 1 : L'autorisation de créer et d'utiliser une plate-forme ULM de classe 6, à titre temporaire, implantée sur la commune de Ercé-près-Liffré, sur la parcelle cadastrée 258, est accordée à M. Didier HULIN pour la journée du **22 septembre 2019**, sous réserve de se conformer aux textes visés ci-dessus.

Article 2 : La plate-forme sera exploitée sous la pleine responsabilité des pilotes commandants de bords, à qui il appartient de vérifier eux même l'adéquation de ses caractéristiques et de son environnement (notamment ses dégagements) aux aéronefs utilisés, ainsi que la sécurité des opérations envisagées pour les personnes transportées, pour eux-mêmes, pour les biens et pour les personnes au sol.

Article 3 : La plate-forme devra être utilisée dans le respect des conditions fixées par la réglementation de la circulation aérienne et par celle relative à l'utilisation des aéronefs civils en aviation générale.

Article 4 : Le demandeur vérifiera l'activation de la zone RTBA LF-R57 avant toute activité.

Article 5 : Les caractéristiques de la plate-forme sont :

- Position géographique : (WGS84) : 48°15'16,5"N 001°31'34,4"O
- Dimension : 400m x50m
- Altitude AMSL : 72m
- QFU : 09/25

Article 6 : L'environnement aéronautique de la plateforme est le suivant :

- Espace de classe G dans le SIV SUD RENNES, sous la RTBA LF-R57 (800FT AFSC/1800FT AFSC).

Article 7 : La plate-forme pourra être utilisée conformément à la demande du pétitionnaire : baptêmes ULM classe 6.

2/3

3, avenue de la Préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9
www.ille-et-vilaine.gouv.fr

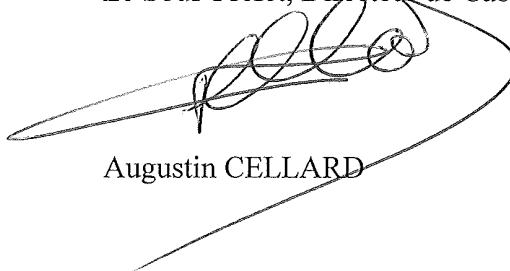
Article 8 : Les agents appartenant aux services de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest, de la direction zonale de la police aux frontières de la zone Ouest, de la direction régionale des douanes et droits indirects de Bretagne, ainsi que de la force publique, auront toute facilité pour accéder à tout moment sur la plate-forme.

Article 9 : L'autorisation mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est précaire et révoquant et pourra être retirée à tout moment en cas de non-respect de la réglementation en matière de transport aérien ou également si l'usage de la plate-forme est susceptible d'engendrer des nuisances phoniques de nature à porter une atteinte grave à la tranquillité du voisinage.

Article 10 : Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest, Monsieur le directeur zonal de la police aux frontières de la zone ouest, Madame la directrice régionale des douanes et des droits indirects de Bretagne, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, Monsieur le maire de Ercé-près-Liffré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Didier HULIN et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rennes, le 17 SEP. 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,



Augustin CELLARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site <https://www.telerecours.fr>. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai du recours contentieux, un recours gracieux auprès de mes services. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la notification de ma réponse ou de la décision implicite de rejet née, à l'expiration d'un délai de deux mois, du silence gardé sur ce recours gracieux.

Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2019-09-18-001

abrogation CATASSIST 18 sep 2019



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction des Collectivités territoriales
et de la citoyenneté
Bureau des élections, de la réglementation,
des associations et des missions
de proximité des titres

Numéro : 2016 - 29 - 2

A R R E T E
portant abrogation de l'agrément pour l'exercice
de l'activité de domiciliation d'entreprise

LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE
PREFETE D'ILLE ET VILAINE

Vu la directive 2005/60/CE du parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment les articles L123-10 à L123-11-8 et R.123-166-1 à R.123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment les articles L561-2, L561-37 à L561-43 et R 561-39 à R561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

VU le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

VU le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2016 portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprise la société CATASSIST représentée par Madame Catherine GUGUEN ;

3 avenue de la Préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9
☎ 0821 80 30 35 – ☎ 02 99 02 10 15 – 🌐 www.bretagne.pref.gouv.fr

Vu la demande présentée par Madame Catherine GUGUEN, agissant pour le compte de la société CATASSIST (Assistance Optimisation, Gestion Performance) en qualité de dirigeante de la société ;

Considérant le fait que la société CATASSIST a cessé son activité de domiciliation d'entreprise depuis le 6 octobre 2018 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E :

Article 1 : L'agrément n° 2016 – 29 pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprise par la société à responsabilité limitée CATASSIST dont le siège social se situe La Godivelais à TINTENIAC (35 190) est abrogé à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

A Rennes le **18 SEP. 2019**

Pour la Préfète
Le Secrétaire Général



Ludovic GUILLAUME